

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 10 juin 2021 à 21 h 10

Sont présents : Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Françoise MARIZY, Patrice CALVEZ, Aurélie SERVAN, Gaëtan MOISSON, Christiane ESTELA, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Sylvie GAY, Catherine MARTIN, Rémi BOURGUIGNON, Pascale LAURAIN, Pascal PAGET, Catherine HUSSON, Christian BOSCH, Annick BONIN, Blandine GROS et Francis PILETTE.

Sont absents : *néant*

Sont excusés : *néant*

Secrétaire de séance : Francis PILETTE

QUESTIONS A TRAITER

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mai 2021 **est approuvé**.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rappelle qu'elle est dans l'obligation de présenter les décisions prises en vertu des délégations consenties par les membres du conseil municipal. Elle rend compte des différentes décisions.

Avril 2021 (suite et fin)

- 1) Devis validé le 28/04/2021 – Inforgestion – 71100 CHALON SUR SAONE– Contrat temps assistance technique (20 h) – Montant TTC **1 983,60 €**.
- 2) Devis validé le 28/04/2021 – Zinguerie MARTIN – 71330 SENS SUR SEILLE – Pose gouttière zinc sur marché couvert– Montant TTC **2 217,13 €**.

Mai 2021

- 1) Devis validé le 05/05/2021 – Bourgogne Aluminium – 71270 PIERRE DE BRESSE – Gendarmerie : changement standard de 3 moteurs de volet roulant – Montant TTC **1 973,84 €**.
- 2) Devis validé le 11/05/2021 –SARL Laclergerie – 71500 LOUHANS – Fourniture et installation d'un extracteur d'air en haut de la cage d'escalier logement au-dessus du bâtiment cantine – Montant TTC **1 166,82 €**.
- 3) Devis validé le 18/05/2021 – Boivin TP – 71270 PIERRE DE BRESSE – Aménagement terrain derrière la poste – Montant TTC **6 537,60 €**.
- 4) Avenant n°1 validé le 05/05/2021 – COLAS – 71300 MONTCEAU LES MINES – Aménagement Place du 8 mai et pénétrante route de Louhans – Montant TTC **20 225,28 €**.

- 5) Avenant n°2 validé le 05/05/2021 – FCE – 25270 LEVIER – Moins-value sur travaux aménagement Place du 8 mai et pénétrante route de Louhans – Montant TTC – **5 076,47 €**.

- 6) Avenant n°1 validé le 05/05/2021 – Cabinet d'architectes CARTALIER – 39140 BLETTERANS – Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la maison médicale – Montant TTC **9 554,40 €** (nouveau montant marché de travaux).

- 7) Devis validé le 27/05/2021 – ARSOTEC – 43370 SAINT CHRISTOPHE DOLAISON – Feux d'artifice 14 juillet 2021 – Montant TTC – **5 129,50 €**.

Juin 2021

- 1) Devis validé le 02/06/2021 – SARL MARTIN PALANCHON FEVRE – 71500 SAINT USUGE – Réfection bureau du Maire– Montant TTC **3 345,25 €**.

Délibération n° 1

Décision modificative budget assainissement

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2

Décision modificative budget assainissement ICNE *(intérêts courus non échus)*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3

MAPA préparation et fourniture de repas pour l'année scolaire 2021 2022 :

Madame le Maire rappelle la création du service public de restauration en faveur des enfants des écoles maternelle et primaire de Saint Germain du Bois en date du 26 mai 2020.

Un marché à procédure adaptée a été mis en ligne le 23/04/2021 avec date limite des offres le 12/05/2021.

Vu le rapport d'analyse des offres il convient de choisir le nouveau prestataire de service.

La société CALITEO a été retenue avec un coût repas suivant :

Déjeuner maternelle	1,50 € HT
Déjeuner primaire	1,60 € HT
Déjeuner adulte	1,80 € HT
Soit un coût annuel sur une estimation de 14 000 repas/an de	22 400,00 € HT
Frais fixes (sur la base de 14 000 repas)	50 767,80 € HT
Estimation globale du marché	73 167,80 € HT

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget. Elle demande si les membres du conseil sont favorables à cette proposition.

Les membres du conseil autorisent Madame le Maire à valider la proposition de la société CALITEO.

Délibération n° 4

Participation des communes extérieures aux frais de scolarité.

Madame le Maire rappelle que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes est demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné. Il convient de fixer le montant de la participation.

A ce jour les communes extérieures sont facturées **100 euros** par enfant.

Il convient donc d'actualiser ce montant. Avec l'accord de ses collègues maires, il est proposé pour l'année scolaire 2020 2021 de passer le montant à **200 €** par enfant.

Madame le Maire demande si les membres du conseil sont d'accord pour le montant de 200 € par enfant.

Les membres du conseil autorisent Madame le Maire à solliciter la somme de 200 € par enfant des communes extérieures concernées.

Délibération n° 5

Règlement garderie périscolaire

Après délibération, les membres du conseil municipal ont approuvé le nouveau règlement de la garderie périscolaire. Ce règlement sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Délibération n° 6

Règlement transport scolaire

Après délibération, les membres du conseil municipal ont approuvé le nouveau règlement de transport scolaire. Ce règlement sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Délibération n° 7

Règlement restauration scolaire

Après délibération, les membres du conseil municipal ont approuvé le nouveau règlement de restauration scolaire. Ce règlement sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Délibération n° 8

Convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec le Pays de la Bresse Bourguignonne.

Madame le Maire rappelle la signature d'une convention de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec le Pays de la Bresse Bourguignonne en date du 1^{er} juin 2018 et ce pour une durée de trois ans renouvelables une fois pour la même durée.

Par délibération du 26 avril 2021, M le président du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne propose que la convention soit renouvelée jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'harmoniser les dates des conventions des 51 communes concernées.

Madame le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil pour renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2026 et à modifier l'article 8.

Les membres du conseil autorisent Madame le Maire à renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2026 et à modifier l'article 8.

- Informations et comptes-rendus divers

- Compte-rendu de la commission communication qui s'est tenue le 18 mai 2021.
- Compte-rendu de la commission jeunesse qui s'est tenue le 25 mai 2021, Annexe 11.
- Compte-rendu de la commission Marchés – Foire et Tourisme qui s'est tenue le 7 juin 2021.
- Assemblée Générale des ADMR du 1^{er} juin 2021 – annexe envoyée par mail.
- Étude GEMAPI – annexe envoyée par mail.

- Informations diverses

- Lettre de la poste sur le fonctionnement du bureau de poste de SAINT GERMAIN DU BOIS pour la période du 9 au 28 août 2021 avec notamment une fermeture les jeudis après-midi.
- annexe 12.
- Le conseil départemental a confirmé l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour l'emploi de 2 jeunes pour l'été 2021, un en juillet et un en août. Un recrutement a déjà été réalisé.
- Élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021 : planning de permanences des élus et organisation du dépouillement.

- Communications diverses

- Le Vaccin'Bus est venu à SAINT GERMAIN DU BOIS le 8 juin 2021 et 70 personnes ont reçu la seconde injection du vaccin.
- La fête de la Trinité aura lieu du vendredi 11 au 13 juin 2021 sur la place du marché. Port du masque obligatoire pour les enfants à partir de 11 ans et couvre-feu à 23 heures.
- Le nettoyage de printemps avec le conseil jeunes aura lieu le 12 juin 2021 de 9 heures 30 à 11 heures 30, Parc Collinet, la Coulée verte et aire de jeux. Rendez-vous devant la Mairie.
- La DRI a restitué les clés des locaux qu'elle occupait rue de la Croix Rouge. Un local va être proposé au Resto du Cœur. Des cellules vont également être attribuées aux services techniques. Une antenne de la sécurité civile serait intéressée par un local.

- Communication des plans de la micro crèche et du relais assistance maternelle.
- Relance de « voisins vigilants » par la gendarmerie.
- La présidente de l'UCIA a été contactée pour la soirée du 14 juillet 2021 sur l'organisation éventuelle d'une manifestation. Elle va prendre attache avec ses adhérents à ce sujet.

Remerciements :

- Madame le Maire a adressé ses remerciements aux conseillers qui ont participé à la journée Vacci'bus.
- Mesdames Martine et Maryse LAURENT, fille de Mme LAURENT, ancienne institutrice à SAINT GERMAIN DU BOIS, ont fait don de photos de classes depuis 1940. Elles autorisent Madame le Maire à les exposer. Une lettre de remerciements leur sera adressée.

Carte de remerciements reçue suite au décès de Mme LETEY Anne-Marie.

La prochaine séance est fixée au jeudi 22 juillet 2021 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 22 heures 32.

